

Questions et réponses

Programme d'immigration

1. Quand le programme d'immigration sera-t-il transféré d'AECEC à EIC?

Le 1^{er} avril 1992. À cette date, EIC assumera la responsabilité et l'imputabilité du programme d'immigration, et les employés qui travaillent pour ce programme deviendront employés d'EIC. Mais en pratique, ce sera le statu quo jusqu'à cet été, c'est-à-dire jusqu'au moment où le programme d'immigration aura matériellement été déplacé d'AECEC à l'Administration centrale d'EIC. D'ici là, les agents d'immigration à l'étranger continueront à relever de leurs homologues de l'immigration à AECEC, et les directions de programmes d'AECEC relèveront de leurs SMA respectifs. OFB relèvera d'EIC.

2. N'est-ce pas un cas de deux poids deux mesures? En 1991, lorsqu'on a décidé de dissoudre la filière d'aide (FS), les agents ont eu le choix entre rester à AECEC ou être transférés à l'ACDI. Pourquoi ne donne-t-on pas ce même choix aux FS de la filière des affaires sociales?

Contrairement à la filière d'aide, la filière des affaires sociales n'est pas dissoute. EIC offrira à tous les agents FS des affaires sociales (FS1D à EXFS2) un poste équivalent à leur groupe et à leur niveau actuels. Ils auront les mêmes conditions d'emploi et ne subiront aucune perte financière. Ils continueront à être une entité viable. Le seul changement notable est que la responsabilité et l'imputabilité du programme d'immigration reviendront entièrement à EIC.

3. Les FS de la filière des affaires sociales sont donc «mis au pied du mur». Est-ce parce que AECEC est incapable d'absorber complètement ou partiellement cette filière ailleurs au Ministère?

Il ne fait aucun doute que la filière des FS des affaires sociales, rien que par sa taille, serait impossible à absorber dans les autres programmes d'AECEC. Et s'il a été décidé de faire en sorte qu'elle continue à être gérée par EIC, c'est justement pour que le programme d'immigration continue à être offert par des experts reconnus et qualifiés.